

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12/12/2022**

Étaient présents : Jean-Marie GASSMANN - Jean-Marie BABEL – Jean-Marie PETIT – Sylvie GASSMANN – Sylvain GHESQUIER – Doris BLAISE – Nicolas GASSMANN

Était absent excusé :

Était absent et avait donné procuration :

Monsieur Sylvain GHESQUIER est nommé secrétaire de séance.

1) Dépôt sauvage – déchets et ordures ménagères

Monsieur le Maire informe que des dépôts sauvages se multiplient sur le territoire de LANDECOURT.

Les membres présents décident d'appliquer un forfait de 200 € pour tout dépôt sauvage de déchets et ordures ménagères situé sur le territoire de LANDECOURT afin de compenser les frais d'enlèvement de ces déchets.

Des caméras de surveillance seront installées au niveau du container à verre et sur l'espace public afin d'identifier les auteurs de ces dépôts ou incivilités.

2) Certification PEFC

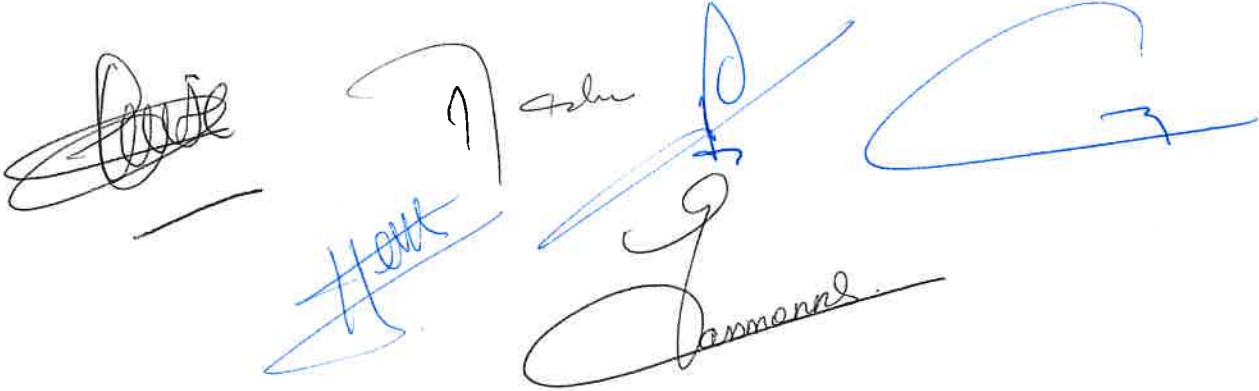
Les membres présents décident, après délibération des membres présents (06 voix pour et 01 voix contre) décident :

- d'adhérer à la politique de Qualité de la Gestion Durable définie par l'ALCF, dont il a été pris connaissance et accepter que cette adhésion soit rendue publique,
- déclare accepter le cahier des charges du propriétaire forestier lorrain,
- de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient m'être demandées par ALCF en cas de non-conformité de mes pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire,
- d'accepter, qu'en cas de non mise en œuvre par mes soins des mesures correctives qui me seraient demandées, je m'exposerais à être exclu du système de certification PEFC Lorraine,
- de s'engager à ne réaliser aucune des pratiques entrant dans le champ des non-conformités identifiées par l'Association Française de Certification Forestière par le Référentiel Régional dont il a pris connaissance,
- de s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la Commune,
- de s'engager à honorer une cotisation annuelle.

3) Recensement population

Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier 2023 au 18 février 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 00



Handwritten signatures and initials in black and blue ink. From left to right: a black scribble, a blue scribble, a blue signature, a blue signature with 'Hout' written below it, a blue signature with 'Hout' written below it, a blue signature with 'Hout' written below it, a blue signature with 'Hout' written below it, and a blue signature with 'Hout' written below it.